

Interpellation citoyenne sur le PAD midi

Au Conseil communal d'Anderlecht du 25 novembre 2021

Monsieur le Bourgmestre, Mesdames et messieurs les membres du conseil communal,

Je m'exprime au nom du collectif Midi Moins Une, du Comité Triangle 1070, de l'asbl Cosmos, du CRU, de l'UPA, d'IEB et plus largement des habitant.es d'Anderlecht et du quartier Midi soucieux d'un développement raisonné et durable du territoire. Raisons pour lesquelles nous nous opposons au PAD Midi. En ce sens, nous regrettons que la commune d'Anderlecht ait rendu un avis favorable sur ce PAD même s'il est conditionné, d'autant que la commune voisine Saint-Gilles a eu le courage de rendre un avis défavorable.

En effet, ce plan semble avant tout conçu pour permettre aux projets mégalomanes des gros propriétaires fonciers privés et semi-publics de voir le jour : îlot Tintin, Horta-Bara, îlot des Deux Gares avec des constructions de tours jusqu'à 150 m de haut... Il encourage la spéculation immobilière, déjà présente, et se fait au détriment des habitant.es des quartiers alentours :

– Les constructions de grandes hauteurs, dérogoires au RRU, prévues par le PAD impacteront fortement et négativement le paysage, les vues et l'ensoleillement. Ce bric-à-brac de barres et tours s'imposera dans le paysage depuis de nombreuses perspectives mais aussi directement depuis les habitations des quartiers alentours. Elles impliqueront des vents au pied des tours, voleront de précieuses heures d'ensoleillement et boucheront les vues sur le ciel... qui sont parfois le dernier espace de nature disponible à proximité pour les habitant.es de ces quartiers densément peuplés ;

– L'étude d'incidences du projet de PAD confirme que la densité de construction prévue créera davantage de trafic automobile, même dans une zone bien desservie par les transports publics. Or, ce quartier est déjà un des plus saturés de la Région par le trafic automobile qui y transite depuis et vers le Ring. En outre, le rapport d'incidences environnementales du PAD ne contient pas des données suffisamment actualisées en la matière et ne prend pas en considération les développements du bassin de Biestebroek;

– La réalisation du PAD implique de nombreuses opérations de démolitions-reconstructions lourdes, polluantes et énergivores (énergie 'grise', création de tonnes de déchets, charroi de camions...). En effet, il implique la démolition de nombreux immeubles (250.000 m²) ayant parfois à peine 20 ans pour reconstruire plus dense (500.000 m²). Ce gaspillage est en totale contradiction avec toute ambition écologique et de réduction de l'impact sur le climat. Des scénarios de rénovation devraient être systématiquement étudiés (bilan environnemental global du type analyse de cycle de vie) d'autant qu'ils permettraient de limiter l'impact des longs chantiers qui s'annoncent dans le quartier;

– Les habitant.es du quartier Midi ont besoin d'écoles, de crèches, d'équipements culturels et sportifs, de logements abordables, de véritables parcs facilement accessibles, de biodiversité, d'îlots de fraîcheur... Or, le programme du PAD ne répond pas du tout à ces besoins. Au contraire, l'augmentation de la densité accentuerait ces carences; les développements en nouveaux logements ne devraient être acceptés par la commune et les permis délivrés que si des garanties existent d'un pourcentage corrélatif de création de logements sociaux, de crèches, d'écoles, de parcs et autres équipements nécessaires aux besoins du quartier.

- Quant aux charges d'urbanisme (réalisation d'équipements, d'espaces publics, de logements sociaux), il serait judicieux d'exiger un cadastre, établissant les parcelles et zones du domaine public dédiées aux charges d'urbanisme. En effet, ce document contraignant permettrait de s'assurer de la cohérence urbanistique effective du quartier.

En conclusion, nous demandons l'abandon du PAD Midi. Par contre, nous demandons le maintien ou la diminution des hauteurs existantes (déjà parfois trop élevées), une amélioration de l'espace public, des espaces verts, la création d'équipements et de logements répondant aux besoins des habitant.es, toutes choses qui peuvent être réalisées sans passer par un PAD !

Nous aimerions avoir un engagement ferme de la part de la majorité communale de réclamer la fixation d'un seuil minimal de logements sociaux et la création d'équipements publics (crèches, écoles, parcs,...) en suffisance au regard du nombre de nouveaux logements, dans le cadre des réaménagements du quartier, ainsi que de s'opposer aux projets de construction de bureaux inutiles et de bâtiments dont les gabarits vont nuire à la qualité de vie dans le quartier ou de démolitions-reconstructions de bâtiments récents.

Nous vous remercions pour votre attention,